

DÉPARTEMENT
de la
Morbihan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
ROCHEFORT

COMMUNE de ROYAN

CANTON
ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 Février 1948 194

OBJET :
Syndicat d'Initiative.

Le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. REGAZONI Ch. Maire, en session

d'après convocations faites le 19 Février 1948

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
présents au vote :
48021

Etaient présents : MM. REGAZONI, Rochedereux, Veys
sière, Prugnaud, Chamboulan, Chollet, Baudet
Melle Rikosky, Bujard, Chazeau, Domecq, Simon
Dufour, Main, Coulli, Pouget.

Représentés : MM. Péraudeau par Chamboulan
Bouchet par Bujard

Absents : MM. Métadier par Dufour.

Excusé : Thirion.

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Une des tâches les plus utiles dans les circonstances actuelles est l'organisation du bureau de renseignements touristiques.

Jusqu'à ce jour le Syndicat d'Initiative "Essi" s'en était chargé. Or, le Pavillon du Syndicat a été entièrement détruit et avec lui une documentation générale de grande valeur. Celui-ci est dans l'impossibilité matérielle de faire rétablir l'immeuble dans les délais assez courts pour remplir la charge qui lui incombe.

Une solution peut intervenir qui consistera à abandonner au profit de la Chambre d'Industrie les dommages de guerre qui lui seront attribués pour le Pavillon dont il était propriétaire, à charge par la Chambre de payer les frais de la construction provisoire.

paux dans lesquels seront prévus les locaux nécessaires pour le bureau de renseignements du Syndicat d'Initiative.

Ces dommages sont estimés à 600.000 fra environ et le pavillon provisoire à 530.000 fra environ.

La Chambre d'Industrie Climatique a pris la délibération suivante :

La Chambre d'industrie devant obligatoirement avoir un bureau de renseignements touristiques accepté que, comme par le passé ce soit le Syndicat d'Initiative qui assume cette fonction.

Son local ancien, situé square Botton, sur terrain de la ville ayant été détruit, un pavillon provisoire sera édifié par ses soins 33 Botton, également sur terrain de la ville.

Pour lui en permettre l'exécution la Chambre d'Industrie avancera au Syndicat d'Initiative les fonds qui lui seront nécessaires pour cette construction estimée selon le devis établi par M. Baraton à 530.000 fra environ. Ces avances lui seront remboursées par le Syndicat d'Initiative au fur et à mesure que celui-ci recevra du MRU les dommages de guerre afférents à l'ancien pavillon détruit.

Le syndicat d'Initiative devra désigner un membre de son Comité qui aura qualité pour réaliser l'opération".

LE CONSEIL APPROUVE

APPROUVE

La Rochelle, le 5 AVRIL 1948

Pour le PRÉFET,

Le Secrétaire Général, Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :

Pour le Maire, Le Maire,
L'Adjoint délégué :



[Signature]